

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1516

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

-----

### ARTICLE 11

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe des objectifs de part des différents vecteurs énergétiques ainsi que les mécanismes de soutien et d'avitaillement adaptés à chacun d'entre eux. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de servir une stratégie de sobriété et de diversification énergétique et de lutte contre la pollution de l'air, la programmation pluriannuelle de l'énergie doit tracer l'évolution d'usage des différentes sources d'énergie dans les transports, en fixant à chaque vecteur énergétique un objectif de part dans la consommation énergétique globale des transports.